

S o m m a i r e

Influenza aviaire hautement pathogène en Australie : le Délégué déclare son pays indemne de cette maladie	89
Dermatose nodulaire contagieuse au Botswana	89
Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique	90

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN AUSTRALIE Le Délégué déclare son pays indemne de cette maladie

RAPPORT DE SUIVI N° 4

Traduction d'un courrier électronique reçu le 12 juin 1998 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

Le 1^{er} décembre 1997, l'OIE a été informé de la découverte d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la région de Tamworth, en Nouvelle Galles du Sud. Des rapports de suivi, concernant ce foyer et les mesures d'abattage sanitaire adoptées, ont été transmis les 9 et 17 décembre 1997.

Le 7 janvier 1998, l'OIE a été informé que les zones déclarées "zone infectée" et "zone de surveillance", autour des fermes atteintes, avaient recouvré leur statut "indemne" (voir *Informations sanitaires*, 11 [2], 6, du 9 janvier 1998).

Conformément aux recommandations du *Code zoosanitaire international* en matière d'IAHP, l'Australie se déclare maintenant indemne de cette maladie au niveau national. Plus de six mois se sont écoulés depuis l'achèvement du plan d'abattage sanitaire dans le foyer, comprenant l'abattage et la destruction de tous les oiseaux dans les trois exploitations infectées, la désinfection des locaux, la mise en interdit des exploitations atteintes, des restrictions de déplacements, et des mesures de surveillance intensive. Aucun nouveau cas d'infection par le virus hautement pathogène de l'influenza aviaire n'a été découvert en Australie au cours de cette période.

*
* *

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE AU BOTSWANA

(Date du dernier foyer signalé précédemment : janvier 1997).

Extrait du rapport mensuel du Botswana portant sur avril 1998, reçu le 16 juin 1998 du Docteur M.V. Raborokgwe, directeur du département de l'élevage et de la santé animale, ministère de l'agriculture, Gaborone :

Nombre total de foyers en avril 1998 : 1 (un).

Localisation du foyer : Kasane-Mabele, district de Chobe (17° 59' S - 24° 39' E).

STOMATITE VESICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE

(*Date du dernier foyer signalé précédemment* : 13 mai 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 18 juin 1998 du Docteur J.M. Arnoldi, administratrice adjointe des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Washington :

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 29 mai 1998.

Date présumée de l'infection primaire : 25 mai 1998.

<i>Localisation</i>	<i>Nombre de foyers</i>
Balmorhea, comté de Reeves, Etat du Texas	1

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	15	0	0	0	0
equ	7	4	0	0	0

Diagnostic : des érosions de l'épithélium des lèvres étaient visibles chez quatre chevaux, et deux d'entre eux présentaient en outre une érosion de l'épithélium sur les côtés et au bout de la langue.

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic** : Laboratoire national des Services vétérinaires (Ames, Iowa).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve de fixation du complément.
- C. Agent causal** : virus de type Indiana.

Epidémiologie : recherches en cours.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : mise en interdit de l'exploitation atteinte et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays. La stomatite vésiculeuse est une maladie à déclaration obligatoire.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.